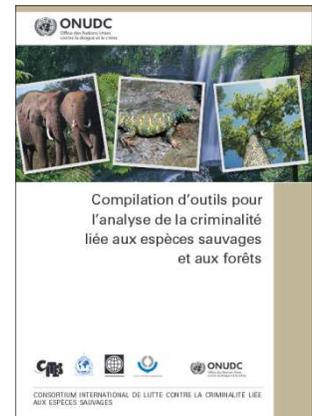




Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts de l'ICCWC



La **Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts** a été produite par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC).

Cette ressource technique se compose de cinq parties (législation, application des lois, magistrature et ministère public, moteurs et prévention, et données et analyse), permettant d'analyser au niveau national les réponses à donner, en matière de prévention et de justice pénale, aux infractions contre les espèces sauvages et les forêts dans un pays donné.

Les étapes présentées ci-dessous permettent de comprendre comment fonctionne la mise en œuvre des outils d'analyse dans un pays demandeur.

La *Compilation* est disponible en anglais, français et espagnol à l'adresse suivante : <http://www.unodc.org/unodc/en/wildlife-and-forest-crime/wildlife-and-forest-crime-analytic-toolkit.html>

Étape 1 : Demander la mise en œuvre des outils d'analyse

La **décision de faire appel à la *Compilation*** est prise par le Gouvernement. La mise en œuvre des outils d'analyse est un processus dirigé par le Gouvernement. Le pays qui décide d'entreprendre cette analyse doit adresser une demande formelle par courrier au Secrétariat de la CITES.

Secrétariat CITES
Maison internationale de l'environnement
11 Chemin des Anémones, CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse
Email : info@cites.org

Étape 2 : Nomination d'un point focal gouvernemental

Une fois la demande officielle reçue, le Secrétariat CITES répond au Gouvernement en lui demandant de **nommer un point focal gouvernemental** chargé du projet. Ce point focal sera la personne que contactera l'ONUDC qui mènera le processus, afin de coordonner la mise en œuvre.

Une fois le point focal identifié, l'ONUDC le contacte pour lui présenter, via une conférence téléphonique, le déroulement de la mise en œuvre, et pour discuter des attentes du Gouvernement en matière de délais et de résultats.

Étape 3: Travaux préparatoires

Sur la base de cette discussion, l'ONUDC identifie le ou les **experts** nationaux et internationaux compétents pour entreprendre l'analyse des parties pertinentes de la *Compilation*, et **commence à planifier** avec le point focal la première réunion ainsi que les dates et la durée approximatives de la mission dans le pays.

Étape 4 : Réunion initiale

Organisée dans le pays demandeur, la **première réunion** est une réunion de deux jours où la mise en œuvre des outils d'analyse est officiellement lancée et présentée au Gouvernement. Organisée en collaboration avec le Gouvernement à travers son point focal, cette rencontre vise à réunir les autorités de haut niveau et les représentants de tous les organismes pertinents qui participeront à l'analyse (p. ex. les ministères et directions chargés des forêts et des espèces sauvages, les services de police, les douanes, les gardes et agents de terrain, les autorités judiciaires et pénales, etc.). Cette réunion a pour but d'expliquer les rôles et responsabilités de chacun, et de rédiger une feuille de route afin de planifier la mission dans le pays.



Étape 5: Mission dans le pays

La **mission dans le pays** dure de deux à trois semaines, et son déroulement est convenu lors de la réunion initiale. Avant la mission, le ou les experts identifiés pour entreprendre l'analyse envoient une liste de personnes/autorités à rencontrer (p. ex. autorités judiciaires et pénales, ministères et directions chargés des forêts / des espèces sauvages, douanes, police, armée, ONG, etc.), de lieux à visiter (p. ex. parcs nationaux, frontières, aéroports, ports, marchés), et la législation nécessaire. Cette liste est partagée avec le point focal pour commencer à organiser la mission et le travail préparatoire. L'ensemble de la mission devra être un travail de collaboration avec le Gouvernement qui facilitera l'accès aux différents sites et les rencontres avec les autorités concernées.



Étape 6: Rapport

Une fois la mission terminée, le ou les experts rédigent un **rapport complet** reflétant les forces et les faiblesses des réponses du pays, en matière de prévention et de justice pénale, aux infractions contre les espèces sauvages et les forêts. Ce rapport explique la méthodologie suivie et énumère les conclusions et recommandations pour mieux faire face à cette criminalité. Le projet de rapport est partagé avec les partenaires de l'ICCWC pour recueillir leurs commentaires, et demeure un document confidentiel.



Étape 7 : Plan d'action

Sur la base des conclusions et recommandations, un **plan d'action** est conçu pour proposer des solutions concrètes, des priorités et des entités responsables pouvant mettre en œuvre ces recommandations. Ce plan d'action est discuté entre les partenaires ICCWC, et présenté avec le rapport lors d'une présentation formelle.



Étape 8 : Présentation

La **présentation du rapport** est organisée en collaboration avec le Gouvernement et a lieu dans le pays pendant deux jours. Plusieurs réunions sont prévues pour garantir que toutes les autorités concernées participent au processus : les autorités de haut niveau afin d'obtenir un engagement politique à long terme de lutte contre cette criminalité ; les autorités compétentes présentes à la première réunion afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations ; et les organisations qui peuvent apporter un appui au Plan d'action. Les conclusions et recommandations ainsi que la méthodologie utilisée sont présentées par les partenaires ICCWC et le ou les experts, au cours d'une réunion de haut niveau et d'une réunion de l'ensemble des parties prenantes. Ces réunions sont l'occasion de discuter et d'échanger avec le Gouvernement au sujet de l'analyse, et de commencer à planifier les prochaines étapes de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

Des **réunions bilatérales** sont également organisées avec les organisations internationales et les ONG afin de discuter de la coopération future nécessaire à la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action.